



CONSEIL "AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES" (BUDGET)

Vendredi 13 novembre à Bruxelles

À l'ouverture de sa session, à 10 heures, le Conseil préparera la réunion du comité de conciliation qui se tiendra le même jour à partir de 11 h 30.

Le comité de conciliation est chargé de combler l'écart entre les positions du Conseil et du Parlement européen en ce qui concerne le budget de l'UE pour 2016 et de se mettre d'accord sur un texte commun.

C'est la première fois depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en 2009 que le comité de conciliation se consacrera exclusivement au budget de l'UE pour l'an prochain, alors qu'au cours des années précédentes, les discussions avaient dû porter aussi sur un certain nombre de projets de budgets rectificatifs en suspens.

Le défi des négociations sur le budget de l'UE pour 2016 consistera à respecter les plafonds de dépenses du cadre financier pluriannuel de l'UE pour la période 2014-2020 tout en fournissant les moyens nécessaires pour un certain nombre d'actions prioritaires, notamment faire face à la crise des réfugiés et favoriser la croissance et la création d'emplois. Les négociations de conciliation seront également une occasion de veiller à ce que les institutions de l'UE concrétisent l'engagement qu'elles ont pris en décembre 2013 de réduire de 5% leurs effectifs entre 2013 et 2017.

À l'issue de la réunion du comité de conciliation, la session du Conseil reprendra et le Conseil pourra prendre note des résultats de cette réunion et approuver l'accord intervenu ou décider des prochaines mesures à prendre au cas où les négociations avec le Parlement européen échoueraient.

Contrairement au comité de conciliation, le Conseil mènera ses travaux en session publique.

Si le comité de conciliation parvient à un accord sur un projet commun, le Conseil et le Parlement européen devront l'approuver formellement dans un délai de quatorze jours.

La présidence organisera une conférence de presse à l'issue de la session du Conseil (probablement tard dans la soirée).

* * *

Les conférences de presse et les événements publics peuvent être suivis par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" (MPEG 4) et la photothèque sont accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

AVANT LA REUNION DU COMITE DE CONCILIATION

Le Conseil préparera la réunion du comité de conciliation qui se tiendra le même jour et fournira des orientations à la présidence luxembourgeoise.

DURANT LA REUNION DU COMITE DE CONCILIATION

Le comité de conciliation réunit les 28 membres du Conseil et autant de membres représentant le Parlement européen; la Commission européenne participe également aux travaux du comité de conciliation.

Le comité de conciliation est chargé de trouver un accord sur le budget pour 2016 en comblant l'écart entre les positions du Conseil et du Parlement.

Dans son projet de **budget pour 2016**, la Commission a proposé de fixer le niveau total des engagements à € 153,83 milliards et celui des paiements à € 143,54 milliards. Cela représente une diminution de 5,2 % pour les engagements et une augmentation de 1,6 % pour les paiements par rapport au budget 2015, tel que modifié par les budgets rectificatifs n° 1 à 7.

La position du Conseil, adoptée à l'unanimité le 4 septembre, prévoit un montant de € 153,27 milliards en engagements (-5,5 %) et un montant de € 142,12 milliards en paiements (+0,6 %).

Dans les amendements qu'il a adoptés le 28 octobre, le Parlement a demandé que le montant total des engagements soit porté à € 157,43 milliards (-3,0 %) et que celui des paiements passe à € 146,46 milliards (+3,7 %), ce qui représente respectivement € 1,5 milliard et € 1,3 milliard de plus que les plafonds fixés dans le cadre financier pluriannuel.

L'objectif du Conseil est de parvenir à un accord sur le budget de l'UE pour 2016 qui permette à l'UE de relever les défis auxquels elle est actuellement confrontée en respectant pleinement les limites de dépenses du cadre financier pluriannuel pour 2014-2020. Il considère également comme très important de conserver une marge de manœuvre financière suffisante pour permettre à l'UE de faire face à des situations imprévues.

L'une des principales priorités du Conseil est d'apporter un soutien suffisant pour faire face à la crise des réfugiés. Le Conseil a approuvé sans modification les ressources destinées aux mesures liées à la migration que la Commission a proposées dans son projet de budget 2016.

La conciliation offrira aussi une occasion de veiller à ce que **les institutions de l'UE** respectent leur engagement en ce qui concerne leurs **effectifs**. Selon les calculs de la Commission, le Conseil et la Commission auront réduit leurs effectifs de 4,5 % et 4 % respectivement entre 2013 et 2016. Par contre, le Parlement veut augmenter ses effectifs de 0,4 % au cours de la même période. Dans l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire auquel elles sont parvenues en décembre 2013, les trois institutions ont pris l'engagement de réduire leurs effectifs de 5 % entre 2013 et 2017.

Establishment Plan Posts - All Institutions										
Evolution to date vis-à-vis the -5 % reduction target over 5 years 2013-2017										
Institution	2012 Budget (a)	2013-2017 reduction target	Annual reference target (b)	Posts reduction implementation (c)					Remaining distance to -5 % target	
		-5%	-1%	2013	2014	2015	2016	Total	Posts	% points
European Parliament	6.618	- 331	- 66	59	- 17	- 47	34	29	360	5,4%
European Council and Council	3.136	- 157	- 31	- 46	- 42	- 22	- 32	- 142	15	0,5%
Commission	25.073	- 1.254	- 251	- 250	- 250	- 263	- 252	-1.015	239	1,0%
Court of Justice of the European Union	1.952	- 98	- 20	- 20	- 20	- 7	7	- 40	58	3,0%
Court of Auditors	885	- 44	- 9	- 9	- 9	- 9	- 9	- 36	8	0,9%
European Economic and Social Committee	685	- 34	- 7	- 7	- 7	- 7	- 7	- 28	6	0,9%
Committee of the Regions	500	- 25	- 5	-	- 5	- 5	- 7	- 17	8	1,6%
European Ombudsman	64	- 3 (d)	- 1	-	-	- 1	- 1	- 2	1	1,9%
European Data-Protection Supervisor	43	- 2 (d)	-	-	-	- 1	- 1	- 2	0	0,3%
European External Action Service	1.679	- 84	- 17	-	- 17	- 17	- 17	- 51	33	2,0%
Total institutions	40.635	- 2.032	- 407	- 273	- 367	- 379	- 285	-1.304	728	1,8%
(a) Authorised 2012 posts excluding Croatia enlargement (140 posts) with the following adjustments: - 60 posts were added to the European Parliament and deducted from the European Economic and Social Committee (-36) and from the Committee of the Region (-24) in order to reflect the impact of the cooperation agreement signed on 5 February 2014 between those institutions. - 10 posts were transferred from the Council to the EEAS in 2014. - 2 posts were transferred from the EEAS to the Commission (PMO) in 2014. - 1 post was transferred from the Court of Auditors to the Commission (PMO) in 2015. - 1 post was transferred from the Council to the EEAS in 2015. - 6 posts were transferred from the Council to the Commission (PMO) in 2015 - 2 posts will be transferred from the European Parliament to the Commission in 2016 - 1 post will be transferred from the Court of Auditors to the Commission in 2016.										
(b) Linear projection over 5 years at 1 % per year, rounded figures.										
(c) Sources: authorised budgets 2013, 2014 and 2015 (including amending budgets), draft budget 2016 (after EP reading)										
(d) By the end of 2017, the European Ombudsman and the European Data Protection Supervisor are expected to reduce their posts by 3 and 2 respectively.										

Les négociations sur le budget de l'UE pour 2016 porteront également sur **la lettre rectificative n° 2 pour 2016** [12989/15] présentée par la Commission le 14 octobre. Cette lettre rectificative accroît, à hauteur de € 1,55 milliard pour les engagements et de € 1,42 milliard pour les paiements, le soutien apporté aux États membres les plus vulnérables, à la relocalisation des réfugiés et aux fonds pour la migration et les frontières dans le cadre de la gestion de la crise des réfugiés. Elle réduit également le projet de budget pour 2016 de € 477,3 millions pour les engagements et pour les paiements pour tenir compte de nouvelles estimations concernant les dépenses agricoles et dans le domaine de la pêche. L'incidence budgétaire nette de la lettre rectificative est une augmentation du projet de budget pour 2016 de € 1,07 milliard en engagements et de € 914,5 millions en paiements. Ni le Conseil ni le Parlement n'ont encore adopté de position concernant la lettre rectificative. Le Conseil est toutefois disposé à discuter d'un soutien supplémentaire au titre du budget 2016, sur la base de la lettre rectificative n° 2 de la Commission.

Sans faire formellement partie des négociations de conciliation, **le projet de budget rectificatif n° 8 pour 2015** [13159/15] pourrait également être évoqué lors des discussions. Ce projet de budget rectificatif adapte le budget de 2015 pour tenir compte d'une augmentation prévue d'autres recettes, telles que les amendes pour un montant de € 1,5 milliard et les droits de douane pour un montant de € 800 millions. Il intègre également dans le budget de cette année les contributions supplémentaires que les États membres ont déjà versées, ou doivent encore verser, pour le solde des ressources propres TVA et RNB en 2014 et en 2015 (respectivement € 5,7 milliards et € 1,4 milliard). Le Conseil a accepté le projet de budget rectificatif n° 8 le 10 novembre tandis que le Parlement n'a pas encore adopté de position à cet égard.

À L'ISSUE DE LA REUNION DU COMITE DE CONCILIATION

Le Conseil reprendra ses travaux afin de prendre acte des résultats de la réunion et d'approuver le compromis obtenu, ou de décider des prochaines mesures à prendre au cas où les négociations avec le Parlement échoueraient.

Si le comité de conciliation parvient à un accord sur un projet commun, le Conseil et le Parlement européen devront l'approuver formellement dans un délai de quatorze jours (voir le diagramme en annexe).

Si la conciliation n'aboutit pas d'ici le 18 novembre, la Commission doit soumettre un nouveau projet de budget pour l'exercice 2016.

Si, au début de 2016, le budget n'a pas été adopté, les dépenses peuvent être effectuées mensuellement par chapitre, dans la limite du douzième des crédits ouverts au chapitre en question du budget de 2015 ou du projet de budget proposé par la Commission, le plus petit des deux montants étant retenu.

Ventilation par rubrique pour les "dépenses totales" à l'intérieur du CFP

	Description	1		2		3		4	
		PB* 2016 (y comp. LR ³ n° 1/2016)		Position du Conseil sur le PB* 2016 (y comp. LR ⁴ n° 1/2016)		Position du Parlement européen sur la position du Conseil 2016		PB* 2016 (y comp. LR ⁴ n° 1 à LR ⁴ n° 2)	
		c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p
1	Croissance intelligente et inclusive <i>marge globale pour engagements</i> <i>plafond</i> <i>marge</i>	69 743 081 847 543 000 000 69 304 000 000 103 918 153	66 578 193 962	69 599 083 960 543 000 000 69 304 000 000 247 916 040	65 922 682 873	71 631 286 260 543 000 000 69 304 000 000 - 1 784 286 260	68 233 729 503	69 748 081 847 543 000 000 69 304 000 000 98 918 153	66 583 193 962
1.a	Compétitivité pour la croissance et l'emploi <i>marge globale pour engagements</i> <i>plafond</i> <i>marge</i>	18 921 431 584 543 000 000 18 467 000 000 88 568 416	17 518 123 082	18 780 533 697 543 000 000 18 467 000 000 229 466 303	17 082 711 993	20 326 958 510 543 000 000 18 467 000 000 - 1 316 958 510	18 009 629 620	18 926 431 584 543 000 000 18 467 000 000 83 568 416	17 523 123 082
1.b	Cohésion économique, sociale et territoriale <i>plafond</i> <i>marge</i>	50 821 650 263 50 837 000 000 15 349 737	49 060 070 880	50 818 550 263 50 837 000 000 18 449 737	48 839 970 880	51 304 327 750 50 837 000 000 - 467 327 750	50 224 099 883	50 821 650 263 50 837 000 000 15 349 737	49 060 070 880
2	Croissance durable: ressources naturelles <i>plafond</i> <i>marge</i>	63 104 378 823 64 262 000 000 1 157 621 177	55 865 891 958	62 904 465 705 64 262 000 000 1 357 534 295	55 614 755 357	63 614 773 137 64 262 000 000 647 226 863	56 386 456 729	62 616 090 519 64 262 000 000 1 645 909 481	55 377 603 654
3	Sécurité et citoyenneté <i>instrument de flexibilité (3)</i> <i>plafond</i> <i>marge</i>	2 669 966 698 123 966 698 2 546 000 000 0	2 258 959 739	2 644 855 260 98 855 260 2 546 000 000 0	2 225 365 701	3 601 052 637 123 966 698 2 546 000 000 - 931 085 939	2 845 500 227	4 049 966 698 1 503 966 698 2 546 000 000 0	3 017 787 739
4	L'Europe dans le monde <i>plafond</i> <i>marge</i>	8 881 729 361 9 143 000 000 261 270 639	9 539 215 403	8 718 289 361 9 143 000 000 424 710 639	9 088 775 403	9 143 000 000 9 143 000 000 0	9 671 705 617	9 031 729 361 9 143 000 000 111 270 639	10 154 215 403
5	Administration <i>plafond</i> <i>marge</i>	8 908 692 052 9 483 000 000 574 307 948	8 910 192 052	8 877 538 473 9 483 000 000 605 461 527	8 879 038 473	8 912 623 052 9 483 000 000 570 376 948	8 912 923 052	8 932 606 052 9 483 000 000 550 393 948	8 934 106 052
	Pensions et Écoles européennes	1 812 595 480	1 812 595 480	1 812 595 480	1 812 595 480	1 812 595 480	1 812 595 480	1 812 595 480	1 812 595 480
	Dépenses administratives des institutions <i>sous-plafond</i> <i>sous-marge</i>	7 096 096 572 7 679 000 000 582 903 428	7 097 596 572	7 064 942 993 7 679 000 000 614 057 007	7 066 442 993	7 100 027 572 7 679 000 000 578 972 428	7 100 327 572	7 120 010 572 7 679 000 000 558 989 428	7 121 510 572
6	Compensations <i>plafond</i> <i>marge</i>	p.m. 0 0	p.m.	p.m. 0 0	p.m.	p.m. 0 0	p.m.	p.m. 0 0	p.m.
	Rubriques du CFP <i>instrument de flexibilité (3)</i> <i>marge globale pour engagements</i> <i>plafond</i> <i>marge (2)</i>	153 307 848 781 123 966 698 543 000 000 154 738 000 000 2 097 117 917	143 152 453 114 45 700 000	152 744 232 759 98 855 260 543 000 000 154 738 000 000 2 635 622 501	141 730 617 807 0 144 685 000 000 2 954 382 193	156 902 735 086 123 966 698 543 000 000 154 738 000 000 - 1 497 768 388	146 050 315 128 45 700 000 144 685 000 000 - 1 319 615 128	154 378 474 477 1 503 966 698 543 000 000 154 738 000 000 2 406 492 221	144 066 906 810 808 604 378 144 685 000 000 1 426 697 568
	Crédits en % du RNB (4)	1,04 %	0,97 %	1,04 %	0,96 %	1,07 %	0,99 %	1,05 %	0,98 %

(1) Ce montant, résultant de l'arrondi des calculs du sous-plafond et du transfert net, est exclu lors du calcul de la sous-marge.

(2) Ces montants sont calculés sans tenir compte des crédits pour instruments spéciaux (réserve pour aides d'urgence, FEM, FSUE).

(3) Les montants à mobiliser par l'instrument de flexibilité lors de la lecture au Parlement doivent être confirmés par le Parlement.

(4) Le RNB pour 2016 repose sur les prévisions du RNB diffusées à l'issue de la réunion du comité consultatif des ressources propres (CCRP) du 19 mai 2015.

1. Ventilation pour "instruments spéciaux"

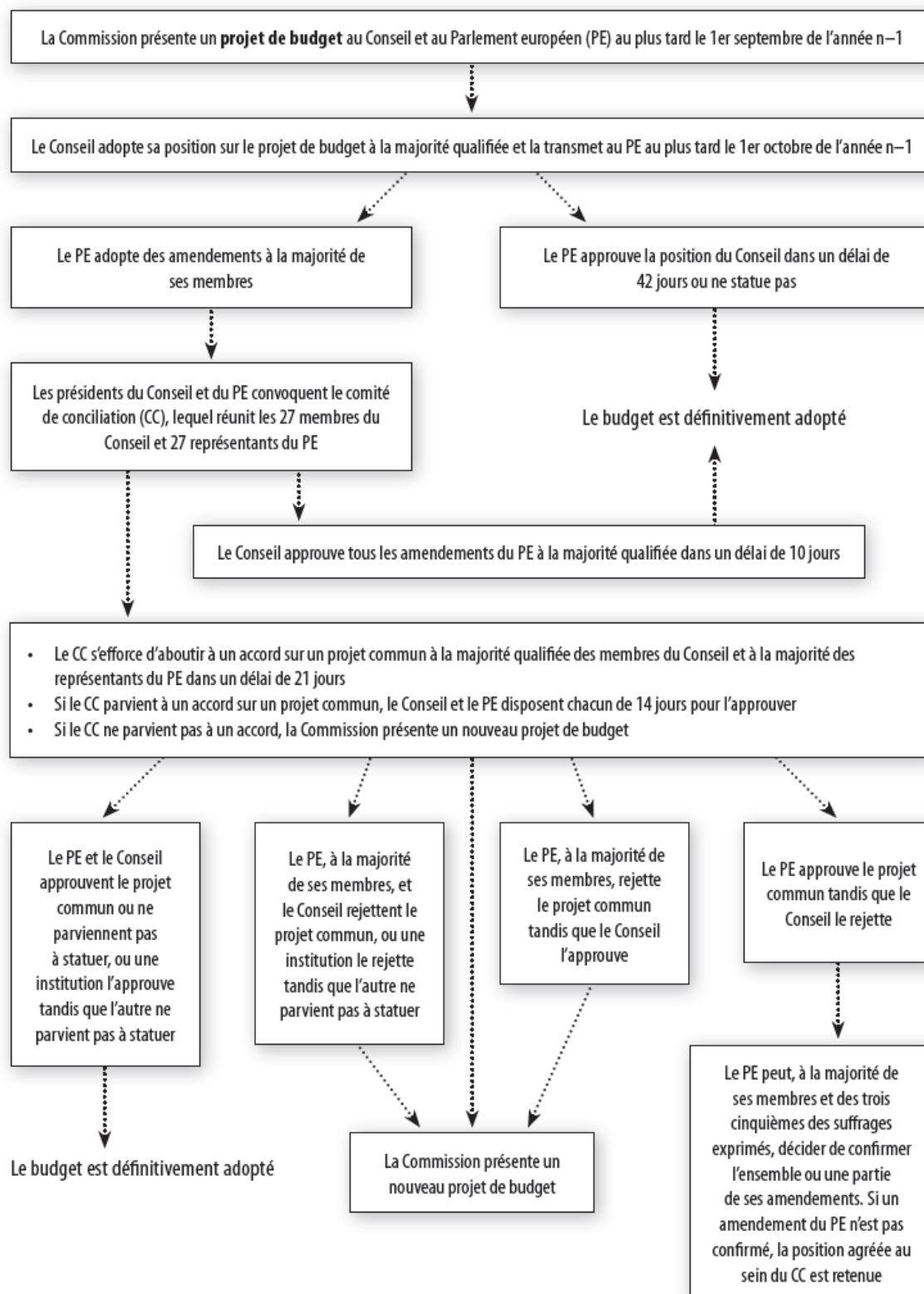
Description	1		2		3		4	
	PB 2016 (y comp. LR n° 1/2016)		Position du Conseil sur le PB 2016 (y comp. LR n° 1/2016)		Position du Parlement européen sur la position du Conseil 2016		PB* 2016 (y comp. LR n° 1 à LR n° 2)	
	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p
Réserve d'aide d'urgence	309 000 000	309 000 000	309 000 000	309 000 000	309 000 000	309 000 000	309 000 000	309 000 000
Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)	165 612 000	30 000 000	165 612 000	30 000 000	165 612 000	50 000 000	165 612 000	30 000 000
Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Instruments Spéciaux	524 612 000	389 000 000	524 612 000	389 000 000	524 612 000	409 000 000	524 612 000	389 000 000

2. Montants globaux pour "dépenses totales" dans les rubriques du CFP et "instruments spéciaux"

Description	1		2		3		4	
	PB 2016 (y comp. LR n° 1/2016)		Position du Conseil sur le PB 2016 (y comp. LR n° 1/2016)		Position du Parlement européen sur la position du Conseil 2016		PB 2016 (y comp. LR n° 1 à LR n° 2)	
	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p	c/e	c/p
Rubriques du CFP	153 307 848 781	143 152 453 114	152 744 232 759	141 730 617 807	156 902 735 086	146 050 315 128	154 378 474 477	144 066 906 810
Instruments Spéciaux	524 612 000	389 000 000	524 612 000	389 000 000	524 612 000	409 000 000	524 612 000	389 000 000
Total général	153 832 460 781	143 541 453 114	153 268 844 759	142 119 617 807	157 427 347 086	146 459 315 128	154 903 086 477	144 455 906 810
Crédits en % du RNB (1)	1,05 %	0,98 %	1,04 %	0,97 %	1,07 %	1,00 %	1,05 %	0,98 %

(1) Le RNB pour 2016 repose sur les prévisions du RNB diffusées à l'issue de la réunion du comité consultatif des ressources propres (CCRP) du 19 mai 2015.

Procédure budgétaire prévue par le Traité de Lisbonne (article 314)



CC = comité de conciliation

PE = Parlement européen